



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : générale  
5 avril 2010

Français  
Original : anglais



**Troisième réunion intergouvernementale  
et multipartite spéciale concernant la plateforme  
intergouvernementale scientifique et politique  
sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Pusan (République de Corée), 7-11 juin 2010  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la possibilité de créer une plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

**Analyse sur le renforcement des capacités en matière de biodiversité  
et de services écosystémiques**

**Note du Secrétariat**

**Additif**

**Résumé analytique**

1. A la deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale sur une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Nairobi du 5 au 9 octobre 2009, les participants ont demandé l'établissement de documents d'information additionnels, y compris un document sur les initiatives existantes et pertinentes en matière de renforcement des capacités,<sup>1</sup> pour appuyer des nouvelles discussions ainsi que la prise de décision.

2. La présente note fournit des informations générales et des suggestions pour faire avancer les discussions sur la façon dont une telle plateforme intergouvernementale scientifique et politique pourrait le mieux compléter les initiatives de renforcement des capacités existantes, tout en répondant aux besoins et exigences actuels. La présente note n'a pas pour objectif de fournir une description exhaustive des activités de renforcement des capacités actuelles ou prévues aux niveaux international, régional et national, mais plutôt de :

- a) Fournir un cadre pour une compréhension commune du renforcement des capacités;
- b) Examiner les réussites, les difficultés et les besoins dans les domaines de renforcement des capacités qui se trouvent au cœur de l'agenda de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique proposée;

\* UNEP/IPBES/3/1.

<sup>1</sup> Voir le document UNEP/IPBES/2/4/Rev.1, annexe, paragraphe 3.

c) Recommander des domaines de renforcement des capacités qui pourraient être appuyés dans le cadre de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique, au sein du cadre général constitué par l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

3. Le concept de « capacité » peut être défini comme l'aptitude des individus, des organisations et d'une société tout entière à gérer leurs affaires avec succès. Les mesures de renforcement des capacités visent à appuyer les changements nécessaires pour améliorer la performance des individus, des organisations et du système dans son ensemble, en vue d'atteindre un objectif spécifique. Pour parvenir aux résultats escomptés, l'évaluation et le renforcement des capacités doivent être intégrés dans les processus ordinaires de planification, d'action et de budgétisation, et utiliser différentes fonctions de gestion. Les capacités requises peuvent être résumées comme suit :

- a) Capacités d'engagement;
- b) Capacités d'accès et d'utilisation des informations et des connaissances;
- c) Capacités de planification des processus et d'élaboration des politiques;
- d) Capacités de gestion et de mise en œuvre;
- e) Capacités de surveillance et d'évaluation.

4. L'accès aux informations et connaissances et leur utilisation sont au cœur de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique dont la création est proposée, mais les autres domaines de renforcement des capacités revêtent la même importance lorsqu'il s'agit d'intégrer des résultats dans les processus de développement, pour parvenir à un développement durable. L'efficacité d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques repose, entre autres, sur les capacités créées dans tous les aspects de l'interface science-politique, à savoir, dans les domaines de la science, de l'évaluation, des politiques et de l'observation. Le renforcement des capacités appuyé par une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sera probablement principalement axé sur le domaine de l'évaluation, mais il devrait aussi prendre en compte et reconnaître les quatre sphères distinctes mais connectées qui composent l'interface science-politique. En conséquence, il est préconisé qu'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique ait un rôle proactif en matière de renforcement des capacités, en ce qui concerne les besoins prioritaires identifiés, tout en créant des connections robustes avec les activités de renforcement des capacités en cours ou prévues dans le cadre d'organisations bilatérales ou multilatérales existantes.<sup>2</sup>

5. L'analyse se base sur les résultats de l'ensemble du processus d'élaboration d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique, notamment le rapport de la deuxième réunion à ce sujet,<sup>3</sup> et des documents d'information et des communications officielles connexes, en plus des réponses fournies à un questionnaire envoyé aux principales organisations internationales traitant de la biodiversité et des services écosystémiques. Elle s'appuie également sur une analyse des résultats des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, établis au titre de la Convention sur la diversité biologique, et sur le processus d'auto-évaluation des capacités nationales, appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial. Il est suggéré que trois principaux objectifs de renforcement des capacités soient adoptés dans le cadre d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique, pour appuyer le renforcement des capacités nationales, afin d'exploiter pleinement les meilleures informations scientifiques disponibles pour favoriser un processus d'élaboration rationnelle des politiques. Chaque objectif proposé comprend plusieurs résultats escomptés. Ces objectifs sont:

- a) D'appuyer la collecte, l'analyse et le partage de données, en vue de combler les lacunes existantes et d'harmoniser un système actuellement morcelé, en encourageant les initiatives du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre, et du Réseau d'observation de la diversité biologique créé dans le cadre du Groupe d'observation de la Terre, telles que :
  - i) Un examen des obstacles subsistants pour avoir accès aux données;
  - ii) Un inventaire des données existantes, des lacunes au niveau des données, et des activités de collecte de données;
  - iii) L'élaboration de directives et de normes pour la collecte, le stockage et le partage des données, y compris l'accès en ligne aux revues, aux bibliothèques, et aux données satellitaires et géo-référencées;

<sup>2</sup> Voir les options 2 et 3, dans la sous-partie 4 de la partie C du document UNEP/IPBES/3/2.

<sup>3</sup> UNEP/IPBES/2/4/Rev.1.

- 
- iv) La promotion de l'élaboration de normes, d'objectifs et d'indicateurs, faisant suite aux objectifs de 2010 pour la diversité biologique;
  - v) L'élaboration d'un processus pour harmoniser et examiner périodiquement les orientations concernant les agendas nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la recherche;
- b) D'améliorer la communication et la vulgarisation, afin de combler le fossé qui existe entre science et politique, par le biais de, par exemple :
- i) Un soutien apporté à une culture d'intégration, assurant la participation des principaux groupes de parties prenantes, à la fois dans les structures et dans le fonctionnement de la plateforme proposée;
  - ii) La promotion d'approches décentralisées, afin de renforcer l'expertise et l'expérience nationale et régionale en matière d'accès aux technologies et outils d'évaluation monétaire, d'évaluation et de modélisation des écosystèmes;
  - iii) La mise en œuvre d'un dialogue entre science et politique, pour informer le public et pour renforcer l'intégration de la science dans les politiques;
- c) De renforcer les institutions, afin de fournir des incitations au changement, et de créer et maintenir les capacités à un niveau adéquat, par le biais de:
- i) La promotion d'une coordination des évaluations environnementales avec d'autres études permettant de mieux comprendre les structures organisationnelles, les capacités institutionnelles et les processus de gouvernance qui sont importants pour la gestion de l'environnement;
  - ii) L'utilisation des évaluations environnementales et des outils de planification existants (stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, programmes d'action nationaux en matière d'adaptation, plans d'action nationaux, etc.) lorsque des nouvelles évaluations sont entreprises;
  - iii) L'encouragement des bonnes pratiques et des scénarios d'intégration et d'élaboration de directives sur la meilleure façon d'intégrer les conclusions des évaluations dans le processus d'élaboration des politiques;
  - iv) La promotion des opportunités et des programmes de formation favorisant l'échange de données d'expérience scientifiques entre les pays développés et les pays en développement.
-